

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 21976

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.1/31/L.32
30 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
PREMIERE COMMISSION
Point 116 de l'ordre du jour

APPLICATION DES CONCLUSIONS DE LA PREMIERE CONFERENCE DES PARTIES
CHARGEES DE L'EXAMEN DU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES

Suède : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Reconnaissant que le danger d'une guerre nucléaire demeure une grave menace pour la survie de l'humanité,

Convaincue qu'un aspect vital des efforts visant à éviter une guerre nucléaire est de prévenir toute nouvelle prolifération des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs,

Convaincue qu'en progressant plus rapidement vers la cessation de la course aux armements nucléaires et en commençant à prendre des mesures efficaces de désarmement nucléaire, on se rapprochera davantage de cet objectif,

Convaincue en outre que l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais constituerait un pas important dans cette voie,

Notant que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires auquel une centaine d'Etats sont parties suppose un équilibre entre les responsabilités et les obligations mutuelles de tous les Etats parties au Traité, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires,

Rappelant que les Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont réunis à Genève en mai 1975 pour étudier l'application du Traité, afin d'assurer que les objectifs du préambule et les dispositions du Traité sont bien appliqués,

Rappelant en outre que le document final de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité comprend, entre autres, une Déclaration finale et un certain nombre de déclarations interprétant ce document,

76-25229

z.p.

/...

Notant que la Conférence chargée de l'examen du Traité a demandé à tous les Etats d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

Reconnaissant que des garanties internationales efficaces sont indispensables pour assurer que les applications pacifiques de l'énergie nucléaire n'entraînent pas de nouvelle prolifération des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs,

Soulignant le rôle important que joue l'AIEA dans l'application de la politique internationale de non-prolifération en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire,

Préoccupée par la poursuite incessante de la course aux armements nucléaires,

Reconnaissant qu'il faut apaiser par divers moyens appropriés le souci de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires,

1. Demande instamment à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de s'efforcer résolument

d'oeuvrer à la cessation de la course aux armements nucléaires,

de prendre des mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire,

de résoudre au plus tôt les problèmes que pose la conclusion d'un accord sur la cessation définitive de tous les essais d'explosions d'armes nucléaires, afin de progresser vers la réalisation de ces objectifs;

2. Souligne la responsabilité particulière qui incombe à cet égard aux deux grands Etats dotés d'armes nucléaires;

3. Insiste sur l'urgence qu'il y a à faire un effort de coopération à l'échelon international, dans les instances appropriées, pour empêcher une nouvelle prolifération des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires;

4. Reconnaît que les Etats qui acceptent des limitations effectives de la non-prolifération ont le droit de bénéficier pleinement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et souligne l'importance de tous les efforts visant à procurer davantage d'énergie en particulier pour satisfaire les besoins des pays en développement du monde;

5. Prie l'AIEA d'accorder une haute priorité à son programme de travail dans ces domaines.

6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session le point suivant : "Application des conclusions de la première Conférence des Etats parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et institution d'un Comité préparatoire pour la deuxième Conférence".